

Le Président  
01 BP 1399 Abidjan 01

H.E. António Guterres  
Secrétaire Général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA

Abidjan, le 08 Avril 2024

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir le Global Compact dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large.

Nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante :

- Encourager les entreprises et les autres du global compact des Nations Unies à adhérer au Global Compact
- Soutenir des activités spécifiques.
- Organiser des événements du pacte Mondiale des Nations Unies.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact. Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximums à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact.

Meilleures salutations,

TOURE Faman



Président de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Côte d'Ivoire